



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité de déontologie de l'académie de Créteil

RECOMMANDATION POUR PRÉSERVER LA SOLIDARITÉ DES ÉQUIPES DE DIRECTION DES EPLE 26 septembre 2024

Saisi par un IA-IPR et des chefs d'établissement sur la question de l'affichage lors de différents votes de désaccords dans l'équipe de direction, membres de droit du conseil d'administration, pouvant mettre en cause la solidarité et la loyauté de ceux qui la composent, le comité de déontologie professionnelle de l'académie de Créteil souhaite que dans un souci « *de ne pas porter atteinte à la considération du service public par les usagers* » conformément au statut de la fonction publique, lors du vote de motions, l'ensemble des membres de l'équipe de direction ne participe pas aux votes.

Concernant des votes proposés par le chef d'établissement au nom de l'équipe de direction, s'il apparaît à celui-ci que des opinions divergentes persistent entre les différents membres de celle-ci, il est souhaitable que le vote se déroule à bulletins secrets